



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL. : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86

e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal Séance du 3 février 2020

Sous la présidence de M. le Maire, Jean-Pierre JULLY,

Sous la présidence de M. le Maire, Jean-Pierre JULLY,

Membres présents : MM. KURTZ, SEROT, Mme LACK adjoints
M. DARDAINE, M. RIETHMULLER, Mme LIMON, M. GARDEREAU, Mme DUMOULIN,
NEY, MM. FUCHS, HOPFNER, conseillers municipaux.

Membres excusés : Mme HENRY Liberta donne procuration à M. JULLY Jean-Pierre – Mme
SCHIMPF Nathalie - Mme RABY Séverine donne procuration à Mme DUMOULIN Vanessa

Mme NEY Christine est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Adoption du Procès-Verbal du 9 décembre 2019

1. Budget annexe lotissement - Compte administratif 2019
2. Budget annexe Photovoltaïque – Compte administratif 2019
3. Budget annexe Périscolaire et ALSH – Compte administratif 2019
4. Budget général Commune –
 - a) Compte administratif 2019
 - b) Restes réaliser
5. Affaires domaniales –
 - a. Régularisation : Dénomination de la Rue des Hauts Jardins
 - b. Déclaration d'intention d'aliéner
6. Acquisition matériel informatique pour la mairie
7. Adhésion au groupement de commande sur la fourniture gaz avec MATEC – Département de la Moselle
8. Renouvellement du contrat de maintenance pour l'entretien des cloches
9. Contrat de maintenance pour l'entretien de l'ascenseur et contrôle technique quinquennal
10. Acquisition de deux cellules de l'ex-CC2S
11. Divers

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019

La commission des finances s'est réunie le 27 janvier 2020.

La commission du périscolaire s'est réunie le 28 janvier 2020

1. Budget annexe lotissement - Compte administratif et Compte de Gestion 2019

Le compte administratif 2019 arrêté comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	-	-	-	0.00
Section d'investissement	- 569 927.20	-	- 8 188.00	- 578 115.20
TOTAUX	- 569 927.20	-	-	- 578 115.20

Le compte de gestion du trésorier fait apparaître un résultat identique.

2. Budget annexe photovoltaïque - Compte administratif et Compte de Gestion 2019

Le compte administratif 2019 arrêté comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Section d'investissement	24 324,07	-	4 864,60	29 188,67
Section de fonctionnement	5 821,02	-	- 637,06	5 183,96
TOTAUX	30 145,09	-	4 227,54	34 372,63

Le compte de gestion du trésorier fait apparaître un résultat identique.

3. Budget annexe Périscolaire et ALSH- Compte administratif et Compte de Gestion 2019

Le compte administratif 2019 arrêté comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Section d'investissement	-	-	-	-
Section de fonctionnement	11 917,98	-	8 007,06	19 925,04
TOTAUX	11 917,98	-	8 007,06	19 925,04

Le compte de gestion du trésorier fait apparaître un résultat identique.

4. Budget Général – Commune

a) Compte administratif et Compte de Gestion 2019

Le compte administratif 2019 arrêté comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	935 391,15	186 731,83	160 734,79	909 394,11
Section d'investissement	- 186 731,83	-	- 4 848,61	- 191 580,44
TOTAUX	748 659,32	186 731,83	155 886,18	717 813,67

Le compte de gestion du trésorier fait apparaître un résultat identique.

b) Restes réaliser – Budget Général

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. JULLY Jean-Pierre, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 et prend acte des restes à réaliser suivants :

- en dépenses pour un montant de 70 000,- €
- en recettes pour un montant de 24 500,- €

5. Affaire domaniale –

a) Changement de nom de la rue « Derrière les Hauts Jardins

Le Maire informe le conseil municipal qu'en date du 23 février 1996, la commune a délibéré sur la réalisation de l'aménagement d'ensemble au lieu-dit « Derrière les Hauts Jardins » pour implanter des constructions à usage d'habitation.

Depuis ces travaux, il n'y a pas eu de changement de dénomination de la rue. Actuellement, au centre des impôts elle est sous le nom « Derrière les Hauts Jardins ». Cette rue a été nommée verbalement Rue des Hauts Jardins.

Le Maire propose de régulariser la dénomination de la rue « Derrière les Hauts Jardins » en rue des Hauts Jardins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de changer le nom de la rue « Derrière les Hauts Jardins » en « rue des Hauts Jardins ».

b) Déclarations d'intention d'aliéner

Le maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner qui sont parvenues à la mairie depuis la dernière séance du conseil municipal, à savoir :

Date	Demandeur	Désignation du bien	Situation	Décision
21/01/2020	Famille RIETHMULLER	Immeuble bâti cadastré section 02 n° 510/408, 407, 0618/DP avec 2 850 m ²	1, rue des Lilas	Renonce à l'exercice de son droit de préemption

6. Renouvellement du matériel informatique de la Mairie

Le maire propose au conseil municipal de renouveler le matériel informatique de la mairie. En effet, les postes sont actuellement en Windows 7, à compter de février 2020, il n'y aura plus de mises à jour. Le Maire a sollicité un devis auprès du prestataire des logiciels de comptabilité, ressources humaines, état-civil afin d'éviter les incompatibilités entre le matériel et les logiciels. Le devis s'élève à 3 127,-€ H.T. à savoir que cette offre comprend deux postes informatique, deux disques dur externe, abonnement Office 365 (Word, Excel, ...), l'installation et le paramétrage, et un contrat de maintenance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le renouvellement du matériel informatique de la mairie selon devis de Berger Levraut pour un montant de 3 127,-€ H.T.

7. Adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes du Département de la Moselle pour l'achat de gaz naturel

Le Maire informe le conseil municipal que MATEC (Moselle Agence Technique) va lancer un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel. A ce jour, la commune fait partie du groupement d'achat avec le Centre Hospitalier de Lorquin, qui le titulaire du marché est DALKIA. La commune est engagée jusqu'en mai 2022. Le Centre Hospitalier, nous a informé que la commune de Lorquin ne pourra plus participer au groupement de commandes avec le CH Lorquin.

C'est pourquoi, le maire propose au conseil municipal d'adhérer à la convention constitutive de groupement de commandes du Département de la Moselle pour l'achat de gaz naturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise :

- l'adhésion de la commune de Lorquin au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour l'achat de gaz naturel,
- Le lancement de la consultation de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats.

8. Renouvellement du contrat de maintenance des cloches

Le maire soumet au conseil municipal un projet de contrat de maintenance des cloches de l'église de Lorquin établi par les Ets CHRETIEN de Fléville devant Nancy.

Le montant du nouveau contrat d'entretien s'élève à 220,- € H.T. révisable annuellement sur l'indice du coût horaire tous salariés des industries mécaniques et électriques (art. 3 du contrat de maintenance).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer un nouveau contrat de maintenance d'une durée de 3 ans, avec les Ets CHRETIEN de Fléville devant Nancy pour l'entretien des cloches de l'église.

9. Contrat de maintenance de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville

Le Maire informe le conseil municipal que le contrat de maintenance de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville arrive à échéance le 31/03/2020. Ce contrat a été signé avec le groupement d'achat du Centre Hospitalier de Lorquin (Titulaire du marché : OTIS).

Après consultation, le maire donne connaissance au conseil municipal des offres qu'il a reçu pour la maintenance de l'ascenseur, à savoir :

- OTIS à Strasbourg pour un montant de 960,-€ TTC
- SCHINDLER à Sausheim pour un montant de 1 020,-€ TTC

Le Maire fait part au conseil municipal que le prestataire OTIS n'a toujours pas convenu d'une date pour le contrôle technique quinquennal de l'ascenseur, celui-ci aurait dû se faire en 2019. De plus, le prestataire SCHINDLER est plus professionnel que le prestataire OTIS (devis non reçu, problème avec l'hôpital de Dieuze).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de choisir le prestataire SCHINDLER pour un montant annuel de 1 020,-€ TTC.

10. Acquisition de deux cellules de la CCSMS

Lors du dernier conseil municipal du 30/09/19, le maire avait informé le conseil municipal qu'il allait demander à la CCSMS l'acquisition des deux cellules de l'ex-CC2S pour le Club de Lutte, qui est locataire depuis le 1^{er} septembre 2013 pour un montant annuel de 9 413,16€.

En date du 27 janvier 2020, la CCSMS a soumis un projet de cession des cellules, estimé par le domaine à 150 €/m². Chaque atelier mesurant 196 m², le prix proposé pour les deux ateliers est de 58 800,-€ H.T.

Le maire propose au conseil municipal d'acquérir les deux cellules, à savoir que le coût annuel en location reviendrait à 9 413.16 € pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'acquérir les deux cellules pour un montant de 58 800,-€ H.T. et de prévoir les crédits nécessaires au B.P. 2020.

11. Divers – Néant

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 h 35.